



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement no 498 (2020)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 3 juin 2020 le règlement suivant :

**Règlement no 498 (2020) :** Règlement concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 498-A et ses amendements.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 8 juin 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 juin 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 juin 2020.

Donné à Carignan, ce 8 juin 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière